



AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 9/2023 – Zones d'ombre dans le jardin de la crèche

1. Introduction

La crèche intercommunale des Petits Lutins a ouvert ses portes à Chavannes-des-Bois en août 2018. Elle est exploitée par l'Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte (APEJ). La crèche offre 44 places d'accueil. Plus précisément, le groupe de la nurserie accueille 10 bébés de la fin du congé maternité à 18 mois, le groupe des trotteurs peut recevoir 14 enfants de 18 à 36 mois et le groupe des grands offre 20 places pour les 2 ½ - 4 ½ ans.

La crèche dispose d'espaces intérieurs modernes et spacieux (639 m²) de même qu'un grand jardin de 660 m². Ce jardin, orienté plein sud, est utilisé par l'ensemble des 3 groupes de la crèche. Il comporte actuellement 3 parasols, ce qui s'avère ne pas offrir suffisamment d'ombre pour protéger correctement les enfants et l'équipe éducative, du soleil.

2. Démarches entreprises

A la demande des directrices de la crèche et de l'APEJ, des discussions ont été menées afin d'améliorer la situation et d'offrir des zones d'ombre complémentaires dans le jardin.

Plusieurs options ont été envisagées et chiffrées :

- Installer des parasols supplémentaires
- Installer des pergolas
- Installer des marquises à deux pans
- Installer des voiles d'ombrage

Les critères retenus ont été les suivants :

- Surface d'ombrage
- Coûts d'investissement
- Qualité des installations
- Praticité à l'usage pour l'équipe éducative
- Intégration dans les structures existantes
- Contraintes techniques (pas d'accrochage possible au bâtiment)

Il ressort de l'analyse que pour le côté jardin des plus petits (côté Jura), l'ajout d'un parasol à côté de l'existant suffira pour créer une zone d'ombre adéquate pour les dix bébés.

En ce qui concerne la partie du jardin pour les trotteurs et les grands (côté Genève), les parasols n'offriraient pas une solution appropriée au niveau de la dimension et de la forme de l'ombre et ne permettraient par exemple pas de réunir un groupe pour un temps de goûter ou de jeu.

La solution avec une pergola a été écartée, car elle est de loin la variante la plus chère en termes de coût par m² d'ombre et cette solution est plus appropriée dans un contexte privatif que dans une crèche.

Les marquises à deux pans n'ont également pas été retenues car n'offrant pas suffisamment d'espace ombragé.

L'installation d'une voile d'ombrage avec quatre poteaux s'avère être la meilleure option, car elle offre la plus grande surface ombragée (36 m²) et se prête mieux aux diverses activités de groupe à l'extérieur. Cette variante s'intègre également bien dans le contexte d'une structure collective et elle a notamment déjà fait ses preuves à l'UAPE de Founex (voir photo en page 3). Le coût par m² d'ombre est d'ailleurs le plus intéressant parmi les diverses solutions envisagées, hormis les parasols. La version motorisée simplifiera aussi l'usage par l'équipe éducative et les voiles s'enroulent automatiquement en cas de vent fort ou de pluie. Les deux parasols existants côté Genève du jardin pourront être maintenus. En ce qui concerne les aspects de sécurité, il n'y a pas de normes spécifiques en vigueur, mais la responsabilité de l'utilisation incombe à la crèche.

La proposition d'une voile d'ombrage convient donc au mieux aux responsables de l'APEJ qui ont validé le contenu du présent préavis tout comme les architectes du bâtiment pour les aspects techniques.

3. Descriptif des divers éléments

Pour le parasol côté Jura du jardin, il s'agit d'installer le modèle identique à celui déjà en place, qui a un diamètre de 400 cm. Il convient donc de choisir le même fournisseur que pour les parasols existants de la crèche et du bâtiment communal.

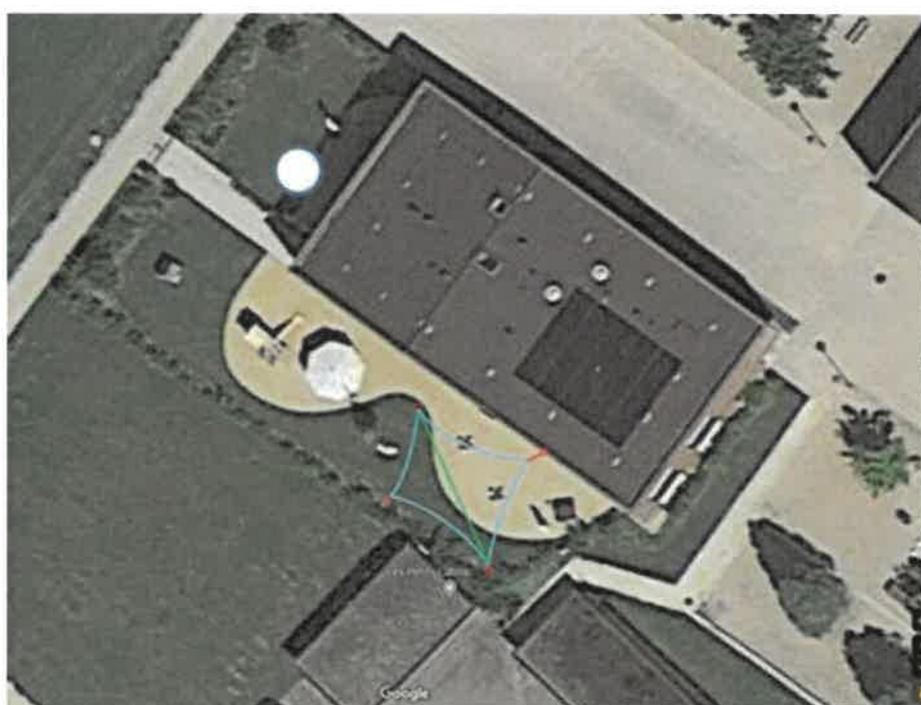
En ce qui concerne la voile d'ombrage, le choix du fournisseur s'est porté sur la société Inno'vent qui est basée à Nyon. Il s'agit du devis le moins onéreux comparé aux autres offres reçues et la qualité du produit ainsi que la bonne expérience faite avec une installation comparable à Founex parlent en faveur de ce fournisseur.

L'installation comprend une voile d'ombrage quadrilatère de 36 m². Le tissu en fibre textile synthétique de haute performance issu du nautisme est particulièrement résistant aux UV (50+). La hauteur des poteaux sera de 2.5 m au point le plus bas et de 3.5 m au point le plus haut, ce qui permet une bonne inclinaison de la voile selon la trajectoire du soleil. Le système d'enroulement électrique est composé d'un tube d'enroulement, un poteau avec compensation de longueur intégrée dans le tube, trois poteaux, une sonde météo avec télécommande, six poulies avec roulement et 60 mètres de corde ainsi qu'une housse de protection pour l'hiver. La partie maçonnerie comporte les travaux pour quatre socles en béton y compris la creuse, la découpe de la surface de jeu en caoutchouc (EPDM) et le socle pour le parasol.

Illustration de la voile d'ombrage à l'UAPE de Founex (sans système motorisé)



Plan avec les emplacements prévus dans le jardin de la crèche à Chavannes-des-Bois



4. Coûts du projet

Eléments voile d'ombrage (côté Genève)

1. Installation de chantier ; exécution de saignées pour l'électricien ; 4 socles en béton (70 x 70 x 70 cm) y compris creuse, découpe EPDM et le socle pour le parasol, devis TTC société FZ RENOVATION	CHF	5'072.65
2. Remise en état sols (y compris EPDM), devis TTC société Terra Sport	CHF	430.80
3. Système de voile d'ombrage, tissu Weathermax (36 m2, couleur beige), poteaux et structure en inox brossé y compris télécommande et autres accessoires, livraison et montage, devis TTC société Inno'vent	CHF	16'882.00
4. Installation électrique, devis TTC société Swisspro	CHF	2'100.00
Total éléments voile d'ombrage	CHF	24'485.45

Elément parasol (côte Jura)

5. Parasol (couleur chrome,) y compris livraison et montage, devis TTC société Batiplus	CHF	3'664.35
Sous-total projet TTC	CHF	28'149.80
6. Divers et imprévus (5%)	CHF	1'407.49
Total coût du projet TTC (7.7%)	CHF	29'558.00

Le montant final du projet sera amorti sur 10 ans via le compte 359.3310 « Amortissement obligatoire patrimoine administratif » et il sera répercuté à l'APEJ par le biais d'une augmentation du bail à loyer de la crèche (avenant au bail). Le montant max. de l'amortissement annuel ainsi que de l'augmentation annuelle du loyer pour la crèche sera donc de CHF 2'955.80.

L'impact annuel de l'opération sera très faible pour la Commune de Chavannes-des-Bois, car elle n'assumera qu'environ 8.55% (état répartition budget de l'APEJ pour Terre Sainte en 2023) de l'augmentation annuelle du bail de la crèche en relation avec la mise en œuvre du présent projet, à savoir un montant max. de CHF 252.75 par année.

Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le préavis municipal 9/2023
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission d'urbanisme et des bâtiments
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter le préavis 9/2023 et d'accorder à la Municipalité un crédit de max. CHF 29'558.- pour installer un parasol et un système de voile d'ombrage dans le jardin de la crèche. Ce montant sera financé par les liquidités courantes ou, si nécessaire, par l'emprunt ;
- d'amortir cet investissement sur une durée maximale de 10 ans à partir de l'exercice budgétaire suivant la mise en œuvre du projet via la ligne budgétaire 359.3310.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 novembre 2023.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta

La Secrétaire

Samantha Martin

